

REGLEMENT PUCES organisées par l'AS FOUCHERANS

ART 1 : Lors de l'inscription chaque demandeur d'emplacement aux Pucés du 3 novembre doit fournir **obligatoirement** les documents administratifs suivants :

- ♦ *Professionnels* : photocopie **carte professionnelle ou extrait du registre de commerce et des sociétés** (plus une enveloppe timbrée libellée à son adresse)
- ♦ *Particuliers* : photocopie **pièce d'identité et déclaration sur l'honneur** (ci-dessous) plus une enveloppe timbrée et libellée à son adresse.

ART 2 : Le règlement de l'emplacement doit **être joint** à l'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'AS FOUCHERANS.). **TOUTE ABSENCE non SIGNALÉE 48 heures avant la date NE DONNERA PAS DROIT à REMBOURSEMENT**

ART 3 : Les exposants s'engagent à respecter les zones de circulation des visiteurs et des véhicules de police ou de secours. A l'issue de la manifestation ils **devront laisser leur place propre** : déchets, papier, bouteilles vides ...seront placés dans les sacs poubelle fournis par les organisateurs. **Aucun matériel usagé ne devra rester sur place .**

ART 4 : Tout exposant qui enfreint l'article 3 ne pourra pas participer au prochain marché aux pucés organisé par l'AS FOUCHERANS.

ART 5 : Les Pucés du 8 novembre se déroulent de 6H00 à 18H00, **aucune entrée ne sera acceptée après 8H00** et les départs ne seront autorisés qu'après 17H00 sauf autorisation des organisateurs.

ART 6 : Toute vente d'articles neufs ou copiés est rigoureusement interdite. Les exposants non professionnels doivent posséder la liste des objets mis en vente et ne vendre que des objets personnels usagés, la revente d'objets acquis dans ce but est illégale.

ART 7 : Par sa demande d'inscription et sa présence sur l'emplacement, l'exposant reconnaît **avoir eu connaissance du présent règlement.**

ART 8 : **Aucune source d'électricité, aucun point d'eau et aucun « banc » ne seront fournis aux exposants**

PROCHAINES PUCES : les 6 et 7 mars 2021

.....
COMMUNE de FOUCHERANS

Date : 8 novembre 2020

AS FOUCHERANS

ATTESTATION OBLIGATOIRE (à compléter par les exposants particuliers)

NOM – PRENOM :

DEMEURANT :

Code Postal : Localité :

PIECE D'IDENTITE : Nature : N° :

Autorité et date de délivrance :

Atteste sur l'honneur :

1. que les marchandises proposées à la vente **n'ont pas été achetées** dans le but d'être revendues.
2. que je n'ai pas participé à **2 (deux) autres manifestations de même nature cette année**

A le/...../ 2020

Merci de votre coopération et à bientôt (cette attestation est imposée par la législation)

PROCHAINES PUCES : les 6 et 7 mars 2021

ABo le 08/08/2020

